



Mémoire déposé dans le cadre des consultations
prébudgétaires de la Ville de Montréal

Présenté à la Commission sur les finances et
l'Administration

Le 29 avril 2019

Mémoire du Centre Communautaire Bon Courage
**Sur le budget participatif dans le cadre des
consultations prébudgétaires de la Ville de Montréal**

Sous la coordination de:

Mame Moussa SY, Adm.A, Directeur général

Denitsa Hristova, Responsable analyse -Rocajq-

©2019 CCBC

Tous droits réservés

2019

Table des matières

Qui sommes nous	3
Contexte.....	3
Mission	3
La position de l'organisme sur le Budget participatif	4
1. Comment les projets devraient-ils être choisis ?	5
1a. Préambule	5
1b. Analyse des projets.....	5
2 Quels pourraient être les critères d'admissibilité d'un projet proposé pour le budget participatif ?	6
2a L'échelle du projet (arrondissements ou Ville)	6
2b Sa conformité à des principes spécifiques comme l'accessibilité universelle, le développement durable ou autre	6
2c Devrait-il y avoir des thématiques spécifiques?	7
3 Quel est le type d'accompagnement qui devrait être offert par la Ville aux groupes, aux citoyennes et aux citoyens ?	7
4 Quels genres de projets pourraient être réalisés dans le cadre d'un budget participatif ? .	7

Qui sommes nous

Contexte

Situé au sud-est de l'arrondissement Saint-Laurent, le quartier Place Benoît est un îlot isolé, enclavé. La situation géographique de Place Benoît est assez difficile. Confiné entre une voie ferrée et des voies de circulation rapide, l'accès y est très difficile du fait d'une desserte déficiente en transport en commun avec comme conséquence des difficultés à trouver les services publics, socio-sanitaires et surtout les commerces pouvant servir aux besoins de notre population.

Cette situation géographique à laquelle s'ajoute une forte défavorisation font de Place Benoît un des quartiers ciblés prioritaires dans l'arrondissement Saint-Laurent. Ici, vivent en moyenne plus d'un millier de personnes de diverses origines. C'est donc un quartier multiethnique, très marqué par l'immigration avec plus de 90% des résidents qui en sont issus, dont une bonne partie de l'immigration récente. Une aussi forte présence d'immigrants implique des conditions adéquates d'adaptation, d'intégration et d'insertion qui paraissent fort difficiles dans un quartier où coexistent une forte densité de populations et une faible disponibilité des ressources.

Mission

Le Centre communautaire Bon Courage a pour mission d'accompagner et de soutenir les résidents de Place Benoît et des environs dans le but d'améliorer leurs propres conditions de vie et de prendre en charge leur devenir.

En accueillant les personnes de tous les âges et en élaborant avec elles des actions visant à répondre à leurs besoins de développement personnel, social et communautaire, il se définit comme un milieu de vie.

Les principales valeurs qui soutiennent la mission sont:

La participation : le passage à l'action concrète où chacun, devient acteur de son propre changement mais aussi des transformations collectives à travers le droit de parole, le droit d'être écouté et entendu et enfin le droit de décider.

L'entraide : prendre conscience que l'on n'est pas seul à vivre des situations difficiles, qu'en aidant les autres, on s'aide soi-même. C'est là un bon moyen de briser son propre

isolement. Ensuite, participer à des projets collectifs où l'on mise sur la socialisation, le partage et l'aide mutuelle.

La responsabilisation : le fait d'être, à toutes les étapes d'une démarche individuelle et collective, l'acteur principal des changements à opérer.

L'égalité entre tous : le droit égal pour chacun, de faire ses preuves, d'exploiter ses talents, de surmonter ses faiblesses; le droit de réussir, autant qu'on le peut et qu'on le mérite et surtout le droit de ne pas rester prisonnier de son origine, de son milieu, de son statut.

Le partenariat : l'ouverture envers les institutions, organismes et entreprises de notre milieu et la volonté de travailler concrètement en collaboration avec eux.

Ces valeurs nous guident dans nos orientations et actions et sont, entre autres, une des raisons de notre participation aux consultations prébudgétaires de la Ville.

La position de l'organisme sur le Budget participatif

Le Centre Bon Courage salue l'initiative de la Ville d'adopter pour la prochaine année l'intégration d'un budget participatif qui permettra aux citoyen.nes de contribuer à la conception de projets dans leur arrondissement, dans leur ville. Notre organisme se sent très interpellé par cette proposition novatrice. Nous y voyons une excellente occasion pour la communauté de Hodge-Place Benoit de s'impliquer, mieux encore, d'être impliquée dans la planification et la réalisation des initiatives locales.

En effet, nous intervenons auprès d'une communauté isolée géographiquement, socialement et également au niveau de la prise de décisions, au niveau municipal, la concernant directement. Une déresponsabilisation qui pousse les membres de la communauté au repli et accroît leur vulnérabilité. Une telle situation est peu propice à une contribution efficace au vivre ensemble à Montréal.

Avec notre communauté, nous ne souhaitons donc pas être juste des consommateurs de services -des services inexistants par ailleurs dans notre quartier- mais surtout des acteurs de notre propre épanouissement. Notre communauté veut réellement collaborer à l'évolution de son cadre de vie et contribuer à bâtir un Montréal plus inclusif.

1. Comment les projets devraient-ils être choisis ?

1a. Préambule

Tout d'abord, il faut clarifier le budget alloué à ces projets. Idéalement, ce budget devrait être fixé à hauteur de 5% du PTI. Il ne devrait pas avoir un coût maximal par projet afin d'encourager le dépôt de projet de différentes envergures. Les Montréalais.es ne doivent pas être limités.es dans leurs rêves, leurs vœux, leurs souhaits. Le rêve doit même être perçu comme un moteur de création de valeur dans une telle initiative.

Nous pensons donc qu'il serait improductif de fixer un seuil à ne pas dépasser. Cela aurait possiblement comme conséquence de freiner les populations dans leur enthousiasme tout en écartant de potentiels projets à haut potentiel.

La période de dépôt devrait être fixée au début de l'automne. Cela pourrait permettre aux déposant.es de profiter de la période estivale pour sonder leur communauté.

1b. Analyse des projets

Nous recommandons deux phases principalement.

Dans la première phase, c'est la mise en place d'un comité d'analyse des projets. Ce comité doit être structuré et géré par la Ville centre et non les arrondissements. Trop de proximité peut être un frein au niveau des arrondissements dans la prise de décisions éclairées, équitables, pour le bénéfice de tous.tes et sans parti pris. Il faut éviter que la sélection des projets soit un moment de décisions uniquement politiciennes et non centrées sur les vœux de la communauté et/ou des porteurs de contribuer à l'essor de la qualité de vie des Montréalais.es.

Ce comité d'analyse doit rassembler, entre autres, de façon non rémunérée des membres de la société civile -universitaires, milieu communautaire-, des chambres de commerce, un citoyen de chaque arrondissement, des membres de l'équipe développement social de la Ville centre. Aucun élu municipal ne devrait siéger à ce comité.

Le comité d'analyse reçoit les projets soumis par les citoyen.nes, les groupes de citoyen.nes, les osbl, etc. Son analyse porte sur le respect des principes directeurs, la faisabilité et l'impact socio-économique de chaque projet. Ensuite, une sélection est faite sur la base des critères mis en avant et une liste réduite de choix pour chaque arrondissement est dévoilée au public.

Dans la deuxième phase, chaque arrondissement soumet au vote public sur le web les projets retenus. Chaque projet bénéficiera dans ce cadre du même affichage, de la même campagne de publicité. Enfin, à l'issue du vote populaire, les projets avec le plus de votes et selon la disponibilité budgétaires seront mis en œuvre dans chaque arrondissement.

Un autre moyen de sélection aurait pu être celui à partir des consultations publiques. Seulement, cette façon de faire comporte des risques principalement liés à la préparation en amont. En effet, il est toujours possible pour un arrondissement de manipuler ces consultations et de pousser les participants vers des projets dits collectifs qui, en réalité, ont été élaborés en amont.

2 Quels pourraient être les critères d'admissibilité d'un projet proposé pour le budget participatif ?

2a L'échelle du projet (arrondissements ou Ville)

Les projets devraient être choisis pour se dérouler à l'échelle des arrondissements. A plus petite échelle, cela permet d'avoir un impact plus conséquent sur le cadre de vie des citoyen.nes et conséquemment recueillir l'adhésion de tous.tes.

Pour assurer l'équité entre les arrondissements, nous croyons qu'il serait important d'attribuer le même budget pour chacun d'eux. La taille de l'arrondissement -population, superficie- ne devrait pas être un critère dans le montant à allouer.

2b Sa conformité à des principes spécifiques comme l'accessibilité universelle, le développement durable ou autre

Tout projet devrait être évalué sur son caractère inclusif. Dans ce cadre, il est recommandé de s'appuyer sur le programme de la Ville de Montréal en matière d'accessibilité universelle.

Une attention particulière doit être portée sur l'équité sociale : ouverture à la diversité de chaque projet.

Enfin, il faut s'assurer d'une prise en charge de la dimension développement durable. En effet, il importe que les projets sélectionnés répondent aux aspirations actuelles de la communauté sans pour autant compromettre l'avenir des générations futures.

2c Devrait-il y avoir des thématiques spécifiques?

Le budget participatif ne devrait être fermé à aucun projet de quelque nature qu'il soit dès l'instant qu'il respecte les principes d'accessibilité universelle, d'équité sociale -diversité- et de développement durable. Nous croyons fortement qu'il est important de ne pas se limiter au niveau des thématiques. Il ne peut y avoir de mauvaises idées. Les limitations à des thématiques précises peuvent nuire à l'adhésion de la population et freiner sa participation.

3 Quel est le type d'accompagnement qui devrait être offert par la Ville aux groupes, aux citoyennes et aux citoyens ?

A l'étape de dépôt des projets, par soucis d'équité, aucun accompagnement ne devrait être offert par la Ville de Montréal ou ses arrondissements. D'abord, cela nécessiterait des moyens dont la mise en place réduirait d'autres services tout autant essentiels. Ensuite, il nous paraît important d'éviter, par le fait même des accompagnements, toute situation ou apparence de favoritisme voire de conflit d'intérêt eu égard à un projet.

Par ailleurs, des ressources d'accompagnement existent déjà dans les Centres Locaux de Développement (CLD) ou les structures similaires telles que les centres de PME MTL, dans le milieu communautaire, etc.

Une fois que les projets ont déjà été choisis et confirmés, un accompagnement de la Ville de Montréal et/ou des arrondissements est requis pour favoriser la mise en œuvre au bénéfice de la communauté.

4 Quels genres de projets pourraient être réalisés dans le cadre d'un budget participatif ?

Tout projet pouvant avoir un impact quelconque dans la vie d'un.e ou de plusieurs Montréalais.es devrait pouvoir être considérés.

Tout projet peut être déposé par un.e citoyen.ne âgé.e de 12 ans et plus ou un groupe de citoyen.nes, des organismes sans but lucratif et des regroupements d'organismes sans but lucratif.

Par contre, il faudrait exclure les dépenses qui peuvent être ou sont déjà couvertes par le financement d'un ministère ou par budget spécifiquement dédié de la Ville. Dans ce

cadre, nous proposons de rendre publique une liste exhaustive des projets non admissibles avec des exemples (ex. aménagement des terrains publics, rénovation des écoles, des pistes cyclables, etc.).